

Pourquoi un CNAR Culture ?

Le secteur culturel compterait environ 160 000 associations, dont 30 000 employeurs, avec une forte croissance du nombre des créations depuis 2000. Elles représentent 18 % du nombre total d'associations et seraient animées par 1,9 million de bénévoles actifs. Elles permettent par exemple à plus de 3 millions de Français âgés de 15 ans et plus de s'adonner à une activité artistique en amateur dans un cadre associatif.

440 000 personnes travaillent dans le domaine culturel, dont environ 150 000 dans le secteur associatif. En outre, la culture a été le domaine le plus actif dans la création de postes Nouveaux Services Emplois Jeunes, avec 38 000 embauches dont 20 000 dans les associations.

Ce fort dynamisme du secteur en matière de création d'emploi entraîne une professionnalisation qui nécessite un accompagnement concerté du niveau local au niveau national.

Qui est le CNAR Culture ?

Le CNAR Culture s'est constitué en juillet 2004 pour apporter un appui au réseau des DLA (dispositifs locaux d'accompagnement).

Le CNAR Culture est composé de fédérations professionnelles nationales du secteur associatif de l'art et de la culture, signataires d'un « contrat d'association » précisant les conditions de ce regroupement. Des organismes associés, en particulier des centres de ressources, sont également signataires de ce « contrat d'association » pour participer aux travaux, et apporter au CNAR Culture des avis consultatifs. La composition est évolutive, d'autres organisations seront progressivement associées.

A la demande des signataires du « contrat d'association », le CNAR Culture est coordonné par un opérateur délégué : l'association Opale – Culture & Proximité, qui travaille depuis 1988 sur la valorisation et l'accompagnement d'associations culturelles.

Les 5 missions du CNAR Culture

1. **Mobiliser** les représentants nationaux, régionaux, départementaux et locaux du secteur associatif culturel pour qu'ils se rapprochent des C2RA et des DLA en vue de participer pleinement à la définition des objectifs et des accompagnements devant être réalisés dans le secteur.
2. **Assurer une assistance quotidienne en direction des C2RA et des DLA** : « Allô Services CNAR », fichier de prestataires et de personnes ressources, capitalisation et diffusion de ressources documentaires propres au secteur, etc.
3. **Mettre à disposition et/ou appuyer la création d'outils** méthodologiques permettant, d'une part, une meilleure compréhension des enjeux et des modes de fonctionnement du secteur et, d'autre part, de favoriser la création et le développement des activités et emplois d'utilité sociale.
4. **Observer, analyser, évaluer et renforcer** les actions menées par les C2RA et les DLA dans ce secteur.
5. **Identifier et mobiliser** les partenaires avec lesquels le CNAR Culture s'efforcera de développer ses activités.

Contact CNAR :

Luc de LARMINAT

Opale - 45 rue des 5 Diamants 75013 Paris

Tél. : 01.45.65.20.00 / Fax. : 01.45.65.23.00

Courriel : equipe@culture-proximite.org

Site web : <http://www.culture-proximite.org>